

Informations de base	
2017/2132(INS) INS - Procédure institutionnelle Nomination de Simon Busuttil comme membre du comité en vertu de l'article 255 du TFUE Subject 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques 8.40.04 Cour de justice, Tribunal de première instance	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/09/2017	Décision du Parlement	T8-0318/2017	Résumé
12/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		
08/12/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2132(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0503/2017	12/09/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0318/2017	12/09/2017	Résumé

Acte final	
Décision 2017/2262 JO L 324 08.12.2017, p. 0050	Résumé

Nomination de Simon Busuttil comme membre du comité en vertu de l'article 255 du TFUE

2017/2132(INS) - 04/12/2017 - Acte final

OBJECTIF: désignation des membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi que de son président.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE, Euratom) 2017/2262 du Conseil portant désignation des membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

CONTENU: l'article 255 du TFUE prévoit qu'un comité est institué afin de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations.

Le comité est composé de **sept personnalités** choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement européen.

Sont désignés membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour une période de quatre années à compter du 1^{er} mars 2018 :

- Christiaan TIMMERMANS, président
- Simon BUSUTTIL
- Frank CLARKE
- Carlos LESMES SERRANO
- Maria Eugénia MARTINS DE NAZARÉ RIBEIRO
- Andreas VOSSKUHLE
- Mirosław WYRZYKOWSKI.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1.3.2018.

Nomination de Simon Busuttil comme membre du comité en vertu de l'article 255 du TFUE

2017/2132(INS) - 12/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 556 voix pour, 82 contre et 35 abstentions, de proposer la **nomination de Simon Busuttil au comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.**

L'article 255 du TFUE prévoit qu'un comité est institué afin de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations.

Le comité est composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement européen.